

**Teneur des débats lors du conseil  
municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

- Délibération 1807221 : certains membres du conseil municipal font part de l'importance pour eux de garder une égalité de traitement avec tous les habitants. Les situations qui sont évoquées ne sont pas forcément comparables mais il est convenu qu'en effet, l'égalité de traitement entre citoyens est primordiale.
- Délibération 1807222 : le problème du stationnement dans la rue Martin Nadaud est soulevé et notamment sur les trottoirs. Certains estiment que la route de Bujaleuf ne pose pas de problème de stationnement alors que la route de Sauviat oui. La haie dans le virage va être coupée par le pied et la visibilité sera donc meilleure. Une aire de stationnement est prévue en bas du cimetière. C'est un projet pour l'an prochain (après les effacements de réseaux). Le Maire informe que les délais pour déposer un dossier « amendes de police » sont très contraints et qu'il sera difficile d'obtenir des devis.
- Délibération 1807223 : le débat se tient au niveau du choix des bancs. Le budget est validé à l'unanimité. Il est demandé de faire quelque chose pour la queue de l'étang dans le chemin du Bourg. Le problème est expliqué de nouveau : busser serait trop coûteux. Une solution est recherchée mais elle doit être incluse dans le planning des agents techniques car c'est un chantier conséquent... Il est aussi demandé un terrain de pétanque. Le Maire est d'accord pour mettre un bastaing dans la cour de l'ancienne école. Le produit VTT avec le Pays Monts et Barrages et la commune d'Auriat est prêt et le devis sera signé pour la signalisation. Le sentier d'interprétation est posé et les documents de communication sont disponibles à la Mairie, à la Poste et au Pôle patrimoine.
- Lignes directrices de Gestion : il s'agit d'une obligation mise en place par l'Etat. Il s'agit de décider, sur la durée du mandat de la gestion de carrières des agents. Il convient de présenter un document pour la prochaine réunion.
- Délibération 1807224 : le service à mettre en place pour un service aux habitants est en cours de création. Les usagers pourront venir une fois par mois, sur inscription ou adhésion au service.
- Publicité des actes administratifs : la réforme est présentée. Le PV sera disponible sur le site internet de la commune ainsi que les délibérations et les arrêtés permanents (hors personnel)

- Ram : Le ram de St-Moreil est le plus fréquenté du territoire. La convention de renouvellement pour des ateliers 2 fois par mois va être envoyée à la mairie. La décision sera à prendre au prochain conseil. Un article est proposé pour le prochain bulletin.
- Le Maire a reçu un mail d'une habitante du bourg qui fait état de problème de chiens errants et menaçants. Le Maire explique qu'il a été plusieurs fois interpellé : une loi existe, elle n'est pas respectée, un arrêté a été pris et il n'est pas respecté non plus. Il n'y a pas de solution réelle si ce n'est que les propriétaires des chiens comprennent que la vie ensemble est de respecter les règlements et les autres habitants. Les personnes âgées ont peur de ces chiens et il serait bien que les propriétaires en tiennent compte avant qu'un accident ne survienne ou qu'un animal soit emmené à la fourrière de Guéret. Il est proposé de mettre ENCORE un article dans le bulletin municipal. C'est un problème insoluble qui met en évidence des manques d'éducation et d'écoute de l'autre.
- Il est relaté un problème d'intrusion dans la salle polyvalente par des jeunes et autres incivilités dans l'église. Les gendarmes ont été alertés pour des rondes plus nombreuses de façon à dissuader. Malheureusement, la demande du Maire n'a pas été comprise et ceux-ci ont cherché à entrer en contact avec les parents des jeunes. Ce n'était pas la demande du Maire qui s'est expliquée avec les gendarmes. Un élu précise qu'il ne comprend pas pourquoi les conseillers municipaux ne sont pas prévenus en temps réel de tels agissements. Le premier adjoint dit que la prochaine fois il alertera toute l'équipe puisque c'est la demande mais qu'il faudra que les conseillers soient réactifs et qu'ils viennent sur place en urgence pour gérer l'évènement.
- Gérard Broudic demande à être remplacé à la commission de contrôle des élections lors d'une prochaine séance.

**La secrétaire de séance,**



**Virginie BONNEFOND**

**Le Maire,**

**Joseph LEHERICY**

